

## **BAD EN BRESSE 2020**

**26 ET 27 SEPTEMBRE 2020**

---

### Article 1 : PARTICIPATION

1.1 Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2020-2021 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Ce tournoi est autorisé sous le n° ..... (en cours)

1.2 Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran licenciés à la FFBAD, dans les séries N, R et D (les P pourront s'inscrire en D).

1.3 Les joueurs doivent impérativement être licenciés au jour du tirage au sort et être en règle avec la FFBAD.

### Article 2 : JUGE ARBITRE

2.1 Le Juge-Arbitre principal du tournoi sera Monsieur Isidro TABOADA du club de Saint-Claude.

Le GEO sera Monsieur Antoine CHARBONNET

2.2 Leurs décisions seront sans appel.

### Article 3 : TABLEAUX

3.1 Le nombre de participants est limité à 270. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du règlement (cachet de La Poste faisant foi).

3.2 Les tableaux proposés sont au nombre de 3 : double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (MX).

3.3 Les séries seront séparées en fonction du CPPH de chaque paire le jour du tirage au sort.

3.4 L'inscription est autorisée sur 2 tableaux pour tous les participants.

3.6 Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou 4 paires avec 2 sortants dans toutes les séries.

3.7 Les tableaux de doubles hommes et dames se finiront le samedi soir. Les tableaux de double mixte se joueront exclusivement le dimanche.

#### Article 4 : ARBITRAGE

4.1 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage excepté pour les finales des différents tableaux dans la mesure du possible. Les joueurs désirant arbitrer sont invités à se faire connaître auprès des Juges Arbitres. Une consommation et un sandwich leur seront offerts après avoir officié.

4.2 Lors d'un match, en cas de nécessité, tout joueur peut faire appel au juge arbitre qui selon le besoin pourra désigner un arbitre ou une personne faisant office.

#### Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION

5.1 Les droits d'inscriptions sont de 19€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux. La taxe fédérale de 2€ est comprise dans les droits d'inscriptions.

5.2 Les inscriptions individuelles ou par club (feuille d'inscription et chèque) doivent être saisies directement sur Badnet. Aucune fiche d'inscription ne sera réceptionnée/validée par un autre moyen (téléphone, mail, badiste, courrier). Les règlements peuvent être effectués par virement, chèque ou sur Badnet. Dans ce dernier cas, les frais supplémentaires sont à la charge du joueur.

5.3 L'adresse postale pour envoyer les règlements est la suivante (chèque à l'ordre du BCBC 01) :

**Badminton Club Bourg Ceyzériat 01  
Maison de la culture et de la citoyenneté  
CS 70270  
01006 Bourg-en-Bresse Cedex**

5.4 La date limite d'inscription est fixée au **Mercredi 16 Septembre 2020.**

#### Article 6 : TABLEAUX & FORFAITS

6.1 Pour l'établissement des tableaux et têtes de séries, cela se fera au CPPH des joueurs au **18 Septembre 2020.**

6.2 Le tirage au sort aura lieu le **20 Septembre 2020.**

6.3 Suite au forfait d'un joueur dans la paire, les organisateurs demanderont d'abord au joueur restant s'il désire qu'on lui trouve un partenaire sinon ce sera la paire en position n°1 en liste d'attente qui prendra place dans le tableau principal

6.4 Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton (37 route du Vercors / 38500 Saint Cassien) ou par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

Merci de préciser lors de votre envoi le nom et les jours de compétition pour lesquels vous êtes forfait.

### Article 7 : VOLANTS

7.1 Tout volant homologué par la FFBAD est accepté.

7.2 Les volants sont à la charge des joueurs.

7.3 En cas de litige, le volant officiel du tournoi et qui sera vendu dans la salle sera le :  
**QETZAL OFFICIAL**

### Article 8 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

8.1 Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

8.2 A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

8.3 Le temps de préparation est limité à 3 minutes à l'annonce du match (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

8.4 Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

8.5 Lors de ce tournoi, le comptage des points se fera en 2 sets gagnants de 21 points.

8.6 Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.

8.7 Tout volant touchant des éléments de structure fixes du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des structures mobiles comme les filins seront comptés « let » au service (2 fois let puis la troisième fois faute) et « faute » en jeu.

8.8 Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre.

8.9 Les matches pourront être lancés avec 1h d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après accord avec les joueurs concernés).

8.10 a Une tenue correcte est exigée sur le terrain et aux abords conforme au règlement FFBAD, qui sera affiché dans les gymnases.  
Les joueurs avec des tenues non conformes pourront être disqualifiés sur la décision du JA.

**8.9 b.** Les coaches présents sur le plateau sportif devront respecter le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs de la FFBAD et notamment l'article 4.5 sous peine d'être exclu du plateau sportif :

"S'habiller de façon appropriée : soit en portant la tenue de l'équipe (ou des vêtements de sport), soit en portant un tee-shirt, un polo, une chemise ou un chemisier, et un pantalon long ou une jupe. Les tenues inappropriées comprennent (entre autres) les jeans, le port de tongs ou de sandales, les bermudas et shorts de bain. C'est au juge-arbitre qu'il revient de décider si la tenue est appropriée ou non"

**8.10** L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux entraîneurs, aux officiels du tournoi et aux membres du Comité d'Organisation.

**8.11** Une ou deux chaises seront mis en place pour les entraîneurs uniquement, aucun autre joueur ne sera autorisé à rester sur le plateau de jeu.

## Article 9 : DIVERS

**9.1** Le Badminton Club de Bourg-en-Bresse Ceyzériat décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

**9.2** Merci de faire vos plus beau sourire durant cette compétition car un photographe arpentera le gymnase pour prendre des clichés qui seront diffusés sur le site internet du club.

Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la table de marque.

## Article 10 :

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.